



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

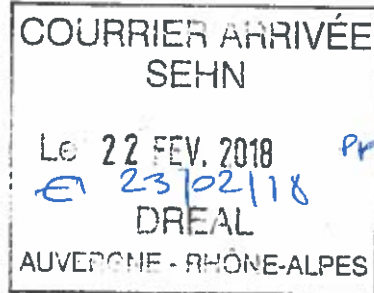
Le Préfet de région

à

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Service Hydroélectricité et Nature

police de l'eau

69453 LYON CEDEX 06



Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Robert ROYET  
04 72 00 44 62

robert.royet@culture.gouv.fr

Références : 2018/1347/RR/MNT

Lyon, le 19 février 2018

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** GRENOBLE (ISERE), Ilot Peugeot , Quartier de l'Esplanade  
IA0381851800004  
Votre courrier du 11 janvier 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 12 février 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL